

Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065/76 61 40

☎ 0477 80 11 49

📠 065/76 61 46

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

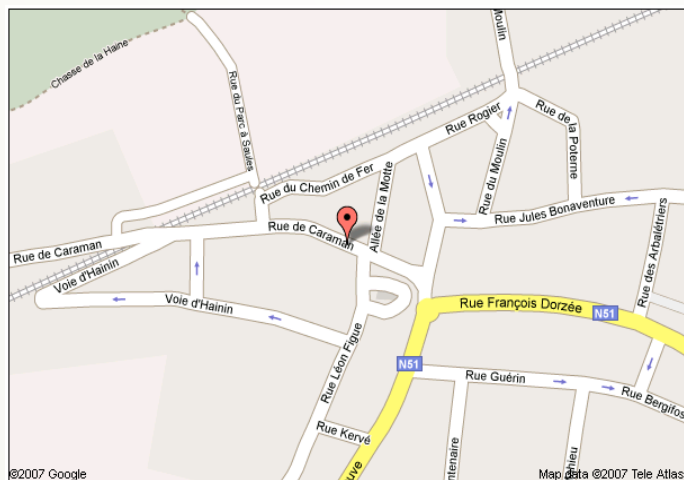
Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions :

À partir du 26 août

Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale

DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR

3 dimensions



DAO 3D

Au terme de la formation, vous serez capable :

- d'élaborer une stratégie de travail en vue de sa réalisation;
- d'établir la représentation volumique;
- de la visualiser;
- de l'imprimer.

Conditions d'admission

Avoir obtenu l'attestation de réussite de l'unité de formation « Bases de dessin technique » classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur ou passer un test d'admission.

Droits d'inscription

*71,40 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les enseignants sous certaines conditions.

Fréquence des cours

Mardi du 01/03/2016 au 14/06/2016 de 17h30 à 20h50 et le
lundi du 25/04/2016 au 13/06/2016 de 17h30 à 20h50.

*A titre indicatif, suivant les montants pratiqués lors de l'année

Titre obtenu

Attestation de réussite en
« Dessin assisté par ordinateur en trois dimensions »
de niveau secondaire supérieur de transition

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat
ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente.
ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription